



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/4/Add.1  
22 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Quatrième session  
18 avril-3 mai 1996

Sources et mécanismes de financement

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1 - 2	3
I. MOBILISATION DE RESSOURCES EXTÉRIEURES AUX FINS DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	3 - 21	3
A. Conjoncture extérieure et flux financiers.....	4 - 14	3
1. Évolution récente de la conjoncture extérieure.....	4 - 9	3
2. Tendances récentes des flux de ressources et de l'endettement .....	10 - 14	4
B. Étude de certains moyens d'action .....	15 - 21	5
1. Nouvelle approche du financement du développement durable et rôle de l'APD .....	15 - 18	5
2. Persistance des problèmes d'endettement .....	19 - 21	6
II. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES NATIONALES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	22 - 78	7
A. Participation accrue du secteur privé au financement du développement durable .....	22 - 32	7
1. Obstacles à une participation accrue du		

secteur privé.....	23 - 26	7
--------------------	---------	---

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
2. Politiques d'incitation .....	27 - 30	8
3. Organisations internationales et financement par le secteur privé .....	31 - 32	9
B. Évaluation de l'efficacité des instruments économiques .....	33 - 73	9
1. Redevances pour pollution, taxation des ressources naturelles et systèmes d'échange de droits d'émission.....	41 - 53	10
2. Subventions .....	54 - 73	13
C. Élargissement de la base de financement des fonds nationaux pour l'environnement.....	74 - 78	16
III. POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR DES MÉCANISMES NOVATEURS DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL .....	79 - 92	17
A. Taxe internationale sur les transports aériens .....	81 - 84	18
B. L'impôt Tobin .....	85 - 88	18
C. Activités communes .....	89 - 90	19
D. Autorisations négociables visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone .....	91 - 92	19
IV. FINANCEMENT DU TRANSFERT D'ÉCOTECHNIQUES .....	93 - 102	20
A. Problèmes particuliers .....	93 - 98	20
B. Financement des sociétés écologiques par capitaux à risque ou par émission d'actions .....	99 - 102	21
V. ÉLARGISSEMENT DE LA STRUCTURE ET DU CONTENU DU TABLEAU DES OPTIONS POLITIQUES ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	103 - 105	21

Tableaux

/...

1. Montant total des recettes nettes des pays en développement.....	23
2. Évolution du volume et de la distribution de l'aide publique au développement .....	24
3. Montant total de la dette décaissée des pays en développement en fin d'exercice 1986-1994, par source et conditions de prêts .....	25
4. Tableau des options politiques et des instruments financiers .....	26

## INTRODUCTION

1. Le présent additif complète l'examen des problèmes et des moyens d'action contenu dans le rapport du Secrétaire général sur les ressources financières et les mécanismes de financement (E/CN.17/1996/4).
2. On y examinera la mobilisation de ressources extérieures et nationales aux fins du financement d'un développement durable, ainsi que les mécanismes internationaux novateurs de financement et les mécanismes de financement d'activités sectorielles et intersectorielles (transfert de techniques, atmosphère et océans). On tentera par ailleurs, dans la section V, d'améliorer la présentation et d'affiner le contenu d'un tableau récapitulatif des politiques et instruments financiers.

### I. MOBILISATION DE RESSOURCES EXTÉRIEURES AUX FINS DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3. Le présent examen des faits nouveaux dans le domaine des flux de ressources et de la dette s'appuie sur le dernier rapport du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>i</sup>. Des informations utiles ont également été relevées dans deux rapports du Secrétaire général, l'un consacré aux sources de financement du développement au milieu de la décennie (A/50/397), l'autre à l'état de l'endettement des pays en développement au milieu de l'année 1995 (A/50/379)<sup>ii</sup>.

#### A. Conjoncture extérieure et flux financiers

##### 1. Évolution récente de la conjoncture extérieure

4. Depuis quelque temps déjà, les pays industrialisés sont, pour la plupart, dans une phase d'expansion économique, malgré un léger ralentissement au cours de la première moitié de 1995. Dans les pays où l'accélération avait été la plus forte — États-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Australie — une croissance plus modérée n'était pas malvenue après que le retard antérieur eut été rapidement rattrapé en 1994. En Allemagne, en France et dans plusieurs autres pays d'Europe continentale qui se relèvent de la récession des années 1992-1993, on prévoit que l'activité économique restera relativement vigoureuse. Le Japon, dont l'activité économique connaît un des plus graves replis depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, est le pays dont la situation économique s'est le plus dégradée.
5. Dans la plupart des pays en développement, la croissance est restée forte et se situe en moyenne aux alentours de 6 % en 1995-1996. Dans nombre des pays les plus pauvres, les conditions d'une reprise de la croissance sont également meilleures. En Afrique, toutefois, le revenu par habitant continue de décliner ou de stagner dans de nombreux pays. Or, pour que le niveau de vie de leurs populations s'améliore, leurs taux de croissance devraient être bien plus élevés.
6. Le rythme de croissance économique des pays en transition est très variable. En Fédération de Russie, au Bélarus, en Ukraine et dans la plupart des pays transcaucasiens et d'Asie centrale, par exemple, la croissance a continué de fléchir en 1994 et dans la première moitié de 1995. La croissance économique est soutenue, en revanche, dans des pays comme la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, l'Albanie, les pays baltes et la Mongolie.

7. La baisse des taux d'intérêt à long terme, amorcée en 1995 après plusieurs hausses successives, devrait largement contribuer à stimuler la croissance économique au cours de la période à venir. Toutefois, en l'absence d'efforts plus importants que ceux actuellement prévus pour réduire les déficits budgétaires, il semble que seuls quelques pays ont une marge de manoeuvre suffisante pour réduire encore leurs taux d'intérêt.

8. Le taux d'accroissement du volume du commerce mondial de biens et de services devrait atteindre 8 % en 1995 et 6,5 % en 1996. Les principaux facteurs qui contribueront à l'expansion rapide du commerce sont l'externalisation des approvisionnements des pays industrialisés à monnaie forte, le développement des échanges entre pays en développement et la reprise des activités commerciales dans les pays en transition.

9. Les prix des marchandises échangées sur le marché international [exprimés en droits de tirage spéciaux (DTS)] ne devraient connaître que des variations marginales à court terme, grâce à l'augmentation de la productivité, à la libéralisation croissante des échanges et au jeu de la concurrence (y compris sur les marchés de matières premières) qui contribue à enrayer les pressions inflationnistes mondiales.

## 2. Tendances récentes des flux de ressources et de l'endettement

10. Le tableau 1 présente une vue d'ensemble des tendances et modalités récentes de financement du développement durable. On a retenu le système de présentation des statistiques du CAD pour établir ce tableau.

11. Quatre tendances principales se dégagent : les flux nets de ressources vers les pays en développement se sont encore accrus en 1994, atteignant 185 milliards de dollars; on observe une nouvelle augmentation des investissements étrangers directs et une nette reprise des prêts bancaires internationaux; les prêts obligataires se sont stabilisés à un niveau légèrement inférieur au niveau record atteint en 1993; enfin, les décaissements au titre du financement public du développement ont chuté — les versements à des conditions libérales au titre de l'aide publique au développement (APD) ont augmenté à la fois en termes nominaux et en termes réels, mais le montant net des prêts multilatéraux aux conditions du marché a fortement diminué et celui des prêts bilatéraux aux conditions du marché n'a enregistré qu'une légère augmentation.

12. Après avoir accusé une chute brutale en 1993, l'APD totale est restée stable en termes réels, atteignant 59 milliards de dollars en 1994, soit 3 milliards de dollars de plus que l'année précédente. Pour 13 des pays membres du CAD, le montant de l'aide a augmenté en termes réels, alors que pour 8 d'entre eux, il a diminué (voir tableau 2). L'APD versée aux pays membres du CAD, en pourcentage de leur produit national brut (PNB) total, s'est encore tassée, passant de 0,31 % (montant révisé) à 0,30 %, son taux le plus bas depuis 1973.

13. En ce qui concerne l'affectation de l'APD à des objectifs ayant trait à l'environnement, les membres du CAD se sont employés à trouver des moyens d'action appropriés pour atteindre les objectifs d'Action 21 fixés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. On sait maintenant que les projets et programmes environnementaux vont bénéficier de ressources extérieures appréciables : en 1993, environ 5 % des nouveaux engagements au titre de l'APD auraient été spécifiquement consacrés à l'environnement. Toutefois, l'environnement n'est qu'une des composantes essentielles du développement durable, qui comprend également une composante sociale et une composante économique. À l'heure actuelle, on ne dispose pas encore des outils nécessaires pour procéder à une évaluation globale des ressources intérieures et extérieures allouées aux différentes catégories du développement

durable telles que définies dans Action 21. Pour certains observateurs, il s'agit là d'un obstacle à la mise en oeuvre d'Action 21. Le CAD conjuguera ses efforts avec ceux de la Commission du développement durable afin d'améliorer l'adéquation des données statistiques dans ce domaine.

14. Les flux financiers en direction des pays en développement dépendent étroitement du montant et de la structure de la dette de ces pays. En 1994, l'endettement total des pays en développement a augmenté de 144 milliards de dollars, atteignant 1 714 milliards de dollars. Les dettes à court terme, qui ont progressé de quelque 14 % en dollars des États-Unis (52 milliards de dollars), représentent environ le quart de ce total. Les dettes à long terme ont augmenté de 7 %, soit 85 milliards de dollars.

## B. Étude de certains moyens d'action

### 1. Nouvelle approche du financement du développement durable et rôle de l'APD

15. Il apparaît de plus en plus nécessaire d'adopter une nouvelle approche du financement du développement durable, compte tenu de l'importance relative des flux de capitaux privés et de l'APD, de la persistance des problèmes d'endettement et de l'incidence des stratégies de développement national sur le développement durable.

16. Dans ce contexte, certaines questions fondamentales ne peuvent être éludées. On doit se demander, par exemple, si l'accroissement de l'épargne intérieure et des recettes fiscales est essentiel au processus de développement durable, et si la dépendance vis-à-vis de l'aide doit diminuer avec le temps<sup>iii</sup>. Il faudra par ailleurs étudier les moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide bilatérale et multilatérale. Étant donné que la capacité des pays de s'adresser aux marchés internationaux de capitaux dépendra de la qualité du secteur financier national, il faudra revoir les politiques visant à soutenir le développement de l'infrastructure financière nationale. En outre, il sera essentiel d'examiner la relation qui existe entre la structure de la dette des pays en développement et leur capacité de mobiliser des ressources financières au service du développement durable.

17. Compte tenu de la demande sans précédent de ressources à allouer au financement des infrastructures, il sera également souhaitable de concevoir de nouveaux mécanismes financiers, en vue notamment d'associer les fonds publics et les fonds privés dans le cadre d'une nouvelle approche du financement du développement durable. En outre, on devra étudier les moyens d'assurer la viabilité et la stabilité des grands flux de capitaux négociés sur les marchés mondiaux en mettant notamment en place un filet de sécurité officiel plus important et une surveillance accrue par les organisations internationales.

18. Afin de saisir la réalité d'un monde en mutation, il sera également nécessaire d'établir une classification des pays qui aille au-delà de la simple différenciation par région ou par grande catégorie de revenus. Il faudra par ailleurs que la nouvelle approche du financement du développement durable fasse partie intégrante des politiques de réforme entreprises pour passer du dirigisme économique à des stratégies fondées sur l'économie de marché.

### 2. Persistance des problèmes d'endettement

19. Bien des pays, dont la plupart sont des pays à faible revenu gravement endettés, sont loin d'avoir surmonté leurs problèmes d'endettement. À de rares exceptions près, il s'agit de pays qui ne parviennent pas, loin s'en faut, à honorer

leurs engagements contractuels au titre du service de leur dette et qui, compte tenu de l'encours de celle-ci, ne peuvent raisonnablement espérer y parvenir un jour. Les prêts publics ou les prêts assortis d'une garantie officielle constituent de loin la part la plus importante de la dette de ces pays. Les conditions de Naples adoptées par le Club de Paris prévoient des arrangements de réduction définitive de la dette publique bilatérale. Toutefois, dans un grand nombre de cas, les dettes multilatérales représentent une partie importante de l'encours. Les mesures de réduction définitive de la dette publique bilatérale peuvent contribuer à améliorer la capacité des pays à rembourser leur dette, mais elles ne permettront sans doute pas, à elles seules, de régler les problèmes d'endettement de pays qui ont une proportion importante de dettes multilatérales.

20. Il faudra donc à la fois trouver les moyens d'appliquer les conditions de Naples de façon moins restrictive (des montants considérables de dettes bilatérales en sont exclus, par exemple, en raison des dates butoirs qui ont été établies), et trouver d'autres moyens de financer le service des dettes multinationales.

21. À l'avenir, l'aptitude des pays en développement à attirer des capitaux privés et à éviter l'interruption des flux de capitaux servant au financement du développement dépendra dans une très large mesure de la structure de leur dette. Dans un climat financier où le service de la dette est financé, dans des proportions excessives, par de nouveaux versements considérables au titre de l'aide, il est difficile d'imaginer comment les pays pourront mettre en place des institutions financières saines et des systèmes publics d'intermédiation financière propices au développement du secteur privé. Ils risquent à cet égard d'avoir un problème de crédibilité qui nuira pendant longtemps encore à leur capacité d'attirer des capitaux extérieurs privés. Il est donc particulièrement important, dans ce contexte, de poursuivre les efforts en vue de mettre au point une stratégie de gestion de la dette, et d'examiner notamment s'il serait souhaitable de créer une nouvelle facilité pour venir à bout du surendettement des pays auprès des créanciers multilatéraux.

## II. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES NATIONALES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### A. Participation accrue du secteur privé au financement du développement durable

22. Pour faire suite au débat que la Commission a tenu lors de sa troisième session, on examinera dans la présente section les différents obstacles au financement du développement durable par le secteur privé et les moyens de les surmonter, à savoir notamment l'accès au crédit, les incitations financières et des mécanismes novateurs tels que les accords de cofinancement et les fonds de capital-risque (voir E/CN.17/1995/8).

#### 1. Obstacles à une participation accrue du secteur privé

23. Afin d'accroître la participation du secteur privé au financement du développement durable, un certain nombre d'obstacles doivent être surmontés. Le facteur risque, notamment, joue un rôle essentiel dans la décision que prennent les investisseurs privés. Les entreprises qui envisagent d'investir dans des programmes ou projets environnementaux prennent des risques liés au marché, aux changements éventuels du régime de licence, à la fiscalité, à l'imposition de droits, aux politiques de change et à l'accès aux devises. En outre, les entreprises n'ont aucune garantie que les pouvoirs publics appliqueront les règlements en vigueur et ne les modifieront pas de façon arbitraire (risque lié à la crédibilité des politiques).

24. De surcroît, les entreprises ont souvent difficilement accès aux informations relatives aux nouvelles techniques et ne sont pas nécessairement convaincues de l'opportunité d'investir dans des techniques visant à assurer une production plus propre grâce à une utilisation plus rationnelle des matières premières. En particulier, ce qu'on a coutume d'appeler l'écoétiquetage des produits et des techniques de production ne portant pas atteinte à l'environnement n'existe généralement pas dans les pays en développement. Ceci est dû en partie au fait que les objectifs environnementaux revêtent un caractère moins prioritaire dans ces pays que dans certains pays développés où l'écoétiquetage offre des avantages sur le plan de la stratégie commerciale.

25. En général, les entreprises des pays en développement limitent leurs investissements à ceux qui sont nécessaires pour assurer la conformité des produits ou techniques aux normes relatives à l'environnement. Même dans les pays développés, la plupart des investissements sont de cette nature. Les investissements volontaires, qui ne résultent pas de l'obligation de se conformer à des normes, comme par exemple les investissements relatifs à des mesures antipollution plus strictes que celles prévues par les normes en vigueur, ne sont pas très fréquents.

26. Toutefois des investissements volontaires peuvent être consentis pour différentes raisons. Outre la possibilité d'occuper une part de marché croissante grâce à l'image de marque améliorée des produits et techniques en question auprès de consommateurs sensibles à l'écologie, le facteur réduction du coût joue un grand rôle. Il est notamment possible de réduire les coûts à l'aide des techniques de recyclage, de réduction à la source des déchets et de conservation de l'énergie et des équipements. Dans certains cas, les entreprises prennent volontairement des mesures antipollution parce qu'elles prévoient que des normes qui n'existent pas encore ou qui sont à l'étude seront imposées à l'avenir (mesures d'anticipation).

## 2. Politiques d'incitation

27. Un cadre réglementaire efficace régissant la gestion de l'économie, des ressources naturelles et de l'environnement doit comprendre un système d'incitations à l'intention du secteur privé. Les politiques en matière de protection de l'habitat ou de réduction des émissions en polluants, par exemple, peuvent comporter des mesures de dissuasion telles que règlements, taxes, redevances, permis de rejet négociables et pénalités pour non-respect des normes réglementaires. L'efficacité de ces mesures dépendra de la capacité des institutions gouvernementales de les faire respecter et du comportement général du public vis-à-vis des questions d'environnement. Dans les pays développés, les mesures de dissuasion donnent des résultats satisfaisants, incitant le secteur privé à financer une partie importante des investissements relatifs à la protection de l'environnement.

28. Toutefois, les politiques visant à stimuler l'investissement privé dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles seront d'autant plus efficaces qu'elles comprendront des mesures d'incitation. Il existe tout un éventail de mesures de ce type, que l'on peut regrouper en trois catégories : incitations financières, incitations à la création ou à la transformation de marchés et incitations visant à réduire les risques liés au marché. Le renforcement des institutions et les campagnes en vue de modifier les modes de consommation et de production sont d'autres moyens d'inciter le secteur privé à investir dans le développement durable.

29. À sa troisième session, la Commission a examiné les mesures d'incitation fiscale et les moyens d'améliorer l'accès des investisseurs privés au crédit pour promouvoir le développement durable (voir E/CN.17/1995/8). On trouvera dans le rapport du Secrétaire général sur la modification des modes de consommation et de production une analyse des moyens utilisés pour modifier lesdits modes de consommation et de production (E/CN.17/1996/5 et additif).

30. Outre l'examen des moyens utilisés par les gouvernements pour inciter le secteur privé à investir dans le domaine du développement durable, il peut être utile également d'examiner les mesures que les organisations internationales pourraient prendre à cet égard.

### 3. Organisations internationales et financement par le secteur privé

31. Les organisations internationales devraient continuer d'apporter une importante contribution à la promotion du financement du développement durable par le secteur privé dans les secteurs suivants : forêts, énergie, sources d'énergie nouvelles et renouvelables, substances appauvrissant la couche d'ozone, diversité biologique et réduction des gaz à effet de serre. Les projets portent sur la création ou la transformation de marchés, la réduction des risques liés au marché ou le financement de mesures ayant des retombées bénéfiques pour l'environnement mondial, telles que la suppression des substances qui menacent la couche d'ozone.

32. La privatisation des services constitue un des moyens les plus directs d'inciter le secteur privé à investir. Jusqu'au début des années 90, par exemple, le système d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Buenos Aires était mal entretenu et en sureffectif. Sur les conseils et avec une assistance de la Banque mondiale, un programme de privatisation a démarré en 1991. La ville a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'une concession trentenaire à un entrepreneur privé qui aurait pour tâche de gérer, d'entretenir et de développer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les éléments d'actif restant propriété publique. Une partie du financement a été fournie par la Banque mondiale et par la Banque interaméricaine de développement.

### B. Évaluation de l'efficacité des instruments économiques

33. À sa troisième session, la Commission s'est penchée sur le rôle des instruments économiques dans les politiques de développement durable. Elle a examiné les moyens d'améliorer le dosage entre instruments économiques et mesures réglementaires; elle a aussi recensé et analysé les principales difficultés qui font obstacle à l'utilisation des instruments économiques dans divers groupes de pays. De nombreux exemples de l'utilisation d'instruments économiques dans des pays développés, des pays en développement et des pays en transition ont été analysés dans le cadre du débat (voir aussi E/CN.17/ISWG.II/1994, E/CN.17/1995/8 et E/CN.17/1995/13).

34. Plusieurs exemples sont présentés ci-après pour illustrer les nouvelles tendances en matière d'instruments économiques (voir aussi E/CN.17/1996/5 et additif). La Commission étant désireuse de faire progresser la réflexion sur cette question, ces exemples seront suivis par une première évaluation des instruments économiques les plus courants, notamment les redevances pour pollution, la taxation des ressources naturelles, les systèmes d'échange de droits d'émission et les subventions.

35. Dans les pays de l'OCDE, l'intérêt des instruments économiques dans le domaine de l'environnement réside principalement dans le fait qu'ils devraient permettre d'"écologiser" progressivement le système fiscal. Il y a diverses façons d'y parvenir : on peut instituer de nouvelles écotaxes ou modifier celles qui existent déjà, réformer le système fiscal dans une perspective écologique ou réduire les subventions susceptibles de nuire à l'environnement, autant de pistes que les pays de l'OCDE explorent activement.

36. Dans les pays de l'OCDE, on tient de plus en plus compte de la dimension écologique chaque fois qu'il s'agit de créer des impôts nouveaux. On recourt de plus en plus à la taxation des produits pour corriger les externalités, comme le montrent les exemples de la Belgique, du Danemark et du Royaume-Uni. Par ailleurs, plusieurs pays ont réformé leur régime fiscal applicable au secteur de l'énergie; la plupart de ces réformes visent les transports, en particulier les véhicules, l'objectif écologique étant parfois explicite.

37. Rares sont toutefois les pays de l'OCDE qui envisagent de restructurer leur système fiscal dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement, sans modification de la charge fiscale totale. Mais certains pays (Norvège, Suède et Pays-Bas) ont constitué des groupes d'étude chargés d'examiner les moyens de mettre en place une fiscalité plus "écologique".

38. Les pays en transition et les pays en développement continuent de manifester de l'intérêt pour divers types d'instruments économiques. Ainsi, plusieurs pays ont introduit des redevances pour pollution. La Russie, la Hongrie, la Pologne et l'Estonie ont toutes institué des taxes sur les émissions de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau, dont le montant est fonction de la gravité du dommage causé à l'environnement, notamment le volume d'émissions et leur toxicité. Plusieurs pays en développement ont institué des taxes sur les émissions de polluants dans l'atmosphère (Chine, Inde et Corée) et dans l'eau (Chine, Corée, Malaisie, Philippines et Thaïlande).

39. Jusqu'à présent, les pays en transition et les pays en développement ont tardé à suivre l'exemple des pays de l'OCDE en ce qui concerne les écotaxes indirectes (taxes frappant certains intrants ou biens de consommation dont l'utilisation nuit à l'environnement). Le Bangladesh, qui a adopté une taxe sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, fait exception à la règle.

40. La Commission a examiné lors de sa troisième session (voir E/CN.17/1995/8) les principaux obstacles qui entravent l'adoption de réformes fiscales d'inspiration écologique.

1. Redevances pour pollution, taxation des ressources naturelles  
et systèmes d'échange de droits d'émission

41. Les pays ayant de plus en plus recours aux instruments économiques, ils ne peuvent que s'intéresser à leur efficacité pratique sur les plans écologique et économique. En théorie, ces instruments devraient permettre d'assurer un niveau de protection de l'environnement équivalent à celui obtenu par les mesures réglementaires de type classique, mais à un coût moindre; ils devraient encourager l'innovation technologique plus que les instruments réglementaires classiques (et donc permettre de réduire davantage la pollution); et dégager des recettes qui permettront aux gouvernements de réduire la pression fiscale ou d'affecter plus de ressources aux activités de développement durable (c'est le cas des taxes, des redevances et des droits de pollution négociables).

42. Malheureusement, on est loin d'en connaître assez sur les résultats pratiques des instruments économiques (évaluation *ex post facto*), de sorte qu'on ne sait pas encore s'ils sont aussi efficaces qu'on l'espérait. Pour en savoir plus, l'OCDE a lancé un projet d'évaluation des instruments économiques. De plus, d'autres institutions, telles que le Fonds monétaire international, et des chercheurs se sont efforcés d'évaluer l'utilité pratique des instruments économiques.

43. Ces études permettent déjà de tirer des conclusions intéressantes au sujet des redevances pour pollution, la tarification et la taxation des ressources naturelles et les systèmes d'échange de droits de pollution, qui sont exposées ci-après. On se rappellera toutefois que la recherche n'a pas été systématique et a fait apparaître d'importantes difficultés conceptuelles.

a) Redevances pour pollution

44. Selon la théorie économique, les taxes qui sont perçues sur les émissions de polluants en vue d'internaliser les coûts sociaux de la pollution (taxes de Pigouvian) sont le moyen le plus efficace de lutter contre la dégradation de l'environnement due à la pollution. Un deuxième moyen, qui peut dans certaines circonstances s'avérer aussi efficace que les redevances pour pollution, consiste à taxer les facteurs de production ou les produits (écotaxes indirectes).

45. Sous leur forme actuelle, les redevances pour pollution ont fait l'objet de diverses critiques. Ainsi, leur montant est souvent trop bas pour permettre de lutter efficacement contre la dégradation de l'environnement : il est souvent plus avantageux pour le pollueur de s'acquitter de la taxe que d'investir dans des systèmes antipollution. De plus, comme en témoignent les exemples de la Chine et des pays d'Europe orientale, ces redevances n'ont guère incité les entreprises publiques à réduire la pollution.

46. En outre, une certaine confusion règne quant à l'objectif des redevances pour pollution et autres taxes environnementales. On a souvent invoqué la protection de l'environnement pour en justifier l'introduction. Dans la pratique, rares sont les écotaxes qui visent à internaliser les coûts sociaux de la détérioration de l'environnement due à la pollution. Certaines écotaxes répercutent sur les usagers les coûts du traitement des effluents; d'autres fonctionnent comme des amendes à partir d'un certain volume d'émissions; d'autres encore servent à dégager des recettes qui vont alimenter des fonds extrabudgétaires de protection de l'environnement.

47. L'expérience a montré que même lorsque les redevances pour pollution sont utilisées pour collecter des fonds, elles peuvent aussi, à titre subsidiaire, avoir une fonction incitative. Il arrive aussi qu'un système conçu comme un mécanisme de prélèvement se transforme avec le temps en un système d'incitation, c'est ce que l'on a constaté aux Pays-Bas par exemple, avec une taxe sur la pollution des eaux. Dans d'autres cas, la taxe a été assortie d'emblée de mesures incitatives, ce qui s'est traduit par une réduction substantielle des émissions (taxes frappant les émissions d'oxyde nitreux et de soufre en Suède).

b) Taxation des ressources naturelles

48. Usant de leur prérogative en matière fiscale, les pouvoirs publics recourent à divers instruments pour dégager des rentes de l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles. En tant que propriétaires des ressources naturelles, c'est à eux qu'il appartient de déterminer le moment propice pour exploiter les ressources naturelles et veiller à en retirer un juste prix. Ils ont à leur disposition diverses méthodes pour tarifier l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles, dont les plus courantes sont les redevances, la participation aux bénéfices et les licences d'exploitation.

49. La valeur des ressources naturelles est sous-estimée lorsque les pouvoirs publics n'en fixent pas le juste prix ou lorsque les entreprises privées ne prennent pas en charge les coûts des atteintes à l'environnement causées par l'extraction ou l'exploitation des ressources naturelles. La sous-évaluation des prix peut donc donner lieu à une surexploitation des ressources et à un comportement tendant à maximiser la rente, qui est la différence entre le prix de la

ressource sur le marché et le coût de son exploitation (y compris une marge bénéficiaire, voire une prime de risque). Il est donc essentiel que les pouvoirs publics se dotent de régimes fiscaux qui leur permettent de percevoir de telles rentes.

50. Dans la pratique, il s'en faut encore de beaucoup pour que les réformes entreprises permettent de dégager suffisamment de fonds parafiscaux et de décourager la surexploitation des ressources naturelles. L'exemple des forêts montre bien combien il est difficile de tarifier les ressources naturelles et d'en retirer une rente idoine. Dans de nombreux pays, les ressources forestières ont été sous-valorisées pour diverses raisons. Il se peut que les redevances appliquées à l'abattage de bois d'oeuvre soient trop faibles ou que leur valeur réelle se soit effritée sous l'effet de l'inflation. De plus, dans certains pays, le système fiscal applicable aux forêts est si complexe et touffu que les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de le faire respecter. Des études ont montré que les rentes dégagées par l'exploitation des ressources forestières varient beaucoup d'un pays à l'autre.

51. Un autre secteur qui illustre bien la difficulté de la tarification est celui des ressources minérales. Des études ont montré que de nombreux pays d'Asie parviennent à retenir plus de 80 % de la rente provenant de l'extraction des ressources minérales, en partie parce que l'État a un droit exclusif sur le tréfonds. Cependant, cette situation pourrait changer du fait de la concurrence internationale et de la baisse des cours des matières premières.

c) Échange de droits d'émission

52. Le système d'échange de droits d'émission, qui a été lancé aux États-Unis dans les années 70 et modifié par la suite, porte sur toutes les sources fixes des cinq principaux polluants atmosphériques (hydrocarbures, oxyde d'azote, particules en suspension, oxyde de soufre et monoxyde de carbone). D'autres formules ont été mises au point pour d'autres sources de pollution, dont les systèmes de compensation interne (en 1974) et de compensation externe (en 1976).

53. L'importance des économies réalisées varie beaucoup d'un système à l'autre. La compensation interne s'est avérée la plus rentable, avec des économies se situant entre 525 millions et 12 milliards de dollars. Quant à la compensation externe, elle aurait permis d'économiser des centaines de millions de dollars. Au total le système aurait permis d'économiser plus de 10 milliards de dollars. Par contre, il est extrêmement difficile de déterminer avec précision dans quelle mesure l'amélioration de la qualité de l'air peut être attribuée au programme d'échange de droits d'émission.

## 2. Subventions

54. À une époque où la dette et le déficit publics ne cessent de s'alourdir dans les pays de l'OCDE et ailleurs, on s'inquiète de plus en plus des effets de distorsion de la plupart des systèmes de subvention. D'aucuns prétendent qu'en accordant des subventions et des allègements fiscaux, les pouvoirs publics ont encouragé des comportements déprédateurs et qu'en réformant les programmes de subvention, on parviendrait à assurer une meilleure répartition des ressources économiques, qui sera bénéfique à l'environnement.

55. Dans la pratique, la situation est loin d'être aussi simple, car les subventions peuvent avoir des effets positifs aussi bien que négatifs tant sur le plan écologique que sur le plan économique. Ainsi, en subventionnant le secteur agricole, on augmente souvent la superficie des terres cultivées au détriment des forêts et des terres humides par exemple, qui ont souvent une grande valeur écologique. En revanche, l'aide publique aux chemins de fer, aux modes de

transport mixtes et aux transports publics contribue à réduire la pollution parce qu'elles encouragent des modes de transport autres que le transport routier.

56. Sur le plan économique, les subventions peuvent aussi avoir des effets très divers. Parfois, elles ont pour effet (en violation du principe du pollueur payeur) d'exempter le pollueur de son obligation d'assumer les coûts de la pollution, ce qui provoque une distorsion dans l'allocation des ressources. D'autre part, elles peuvent aussi favoriser la création de biens collectifs, comme l'amélioration de l'environnement.

57. Par ailleurs, il faut prendre en considération l'effet redistributif des subventions. Ainsi, s'il est probable qu'elle nuise financièrement à ceux qui en bénéficient, la réduction des subventions pourrait bien avoir des résultats tout à fait différents sur les plans économique et écologique.

58. L'incidence nette des subventions ne peut donc être déterminée par avance. De même, il n'est pas dit que la réforme des systèmes de subvention soit automatiquement bénéfique à l'environnement ou à l'économie. Les effets de chaque réduction seront fonction du contexte dans lequel les subventions ont été octroyées et de la façon dont elles ont été réduites.

59. Malheureusement, on ne dispose guère d'informations sur les systèmes de subvention existants, ni sur l'impact qu'elles ont sur l'économie, et encore moins sur l'impact qu'elles ont sur l'environnement.

60. Il serait donc utile de passer brièvement en revue, en procédant à une première évaluation, les systèmes de subvention existants et ce qui les justifie, afin de déterminer comment établir une évaluation suffisamment fiable pour servir de base aux réformes, et d'exposer brièvement les initiatives qui sont prises dans ce domaine.

a) Principales caractéristiques des régimes de subvention

61. Actuellement, le volume des subventions est impressionnant. Par exemple, de 1975 à 1990, les subventions versées aux entreprises dans tous les pays du monde représentaient en moyenne 2,5 % du produit national brut. Pour la même période, le montant total des subventions et des transferts du secteur public représentait, dans tous les pays, environ 11 % du PNB. Le montant total des subventions et transferts comptait par ailleurs pour environ 32 % du volume total des dépenses publiques et des opérations nettes de prêts.

62. Les études menées dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de la gestion de l'eau illustrent de façon plus concrète les pratiques actuelles. Ainsi, on a estimé que dans le secteur de l'énergie, électricité non comprise, le montant des subventions dépassait les 210 milliards de dollars (dont environ 50 % pour produits pétroliers, 33 % pour le gaz naturel et 17 % pour le charbon). Ces subventions représentent de 20 à 25 % de la valeur, aux cours mondiaux, de la consommation de combustibles fossiles. En ce qui concerne les transports, les pays de l'OCDE subventionnent fortement les transports routiers. On a calculé qu'aux États-Unis, seulement 79 % du coût total du transport par route étaient financés par les impôts et les péages, le solde étant pris en charge par l'État, ce qui équivaut à une subvention directe. D'aucuns prétendent même qu'il faudrait considérer le coût des accidents, du bruit, de la pollution atmosphérique, des embouteillages et des changements climatiques (coûts externes) comme des subventions. Malheureusement, faute de statistiques disponibles, on n'a pas consacré d'études au secteur des transports dans les pays en développement.

63. Les pays de l'OCDE subventionnent le secteur agricole par des moyens très variés, qui vont des subsides et du contrôle des approvisionnements aux mesures d'ajustement. D'après l'OCDE, le montant total des subventions en faveur du secteur agricole a atteint 350 milliards de dollars en 1994, soit 1,8 % du PNB, ou près de 400 dollars par habitant. Des études ont montré que le volume des subventions était également élevé dans des pays en développement d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Les infrastructures d'irrigation sont subventionnées tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Ainsi, les subventions octroyées à ce secteur aux États-Unis atteignent environ un milliard de dollars par an. Dans les pays en développement, on estime que les coûts de l'adduction d'eau ne sont financés qu'à hauteur d'environ 35 % par les usagers. Dans le domaine de l'irrigation, le taux de couverture des dépenses par les recettes est encore plus bas, puisqu'il n'atteint que 25 %.

b) Première évaluation des systèmes de subvention

64. On a tenté à plusieurs reprises d'analyser de façon systématique les avantages économiques et écologiques des subventions dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de la gestion de l'eau. Dans le domaine de l'énergie, on a calculé qu'en supprimant les subventions accordées aux combustibles fossiles, on pourrait réduire de 7 % les émissions de dioxyde de carbone. D'autres chercheurs ont calculé que, si on supprimait du jour au lendemain toutes les subventions accordées au secteur énergétique dans les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE, on pourrait réduire de 20 % les émissions de dioxyde de carbone. En étalant leur suppression sur une période de 20 ans, on obtiendrait une réduction de 10 % des émissions de ces pays, soit 7 % des émissions au niveau mondial.

65. Il ressort de certaines études menées aux États-Unis qu'en imposant des redevances ou des taxes sur le prix de l'essence et en supprimant les subventions, on pourrait réduire de 10 à 20 % les émissions de dioxyde de carbone sur une période de 20 ans et que la façon la plus efficace de procéder consisterait à agir sur plusieurs fronts en même temps (fiscalité, réglementation et information).

66. On a calculé, pour plusieurs pays, les avantages économiques et écologiques qui découleraient de la suppression des subventions à l'agriculture. Par exemple, des études réalisées par la Banque mondiale ont montré que les subventions accordées au secteur agricole favorisent souvent la sous-estimation du prix des ressources naturelles, ce qui a pour effet d'accentuer la pollution et la détérioration des sols. On s'est aperçu par ailleurs que subventionner le prix de l'eau pour qu'il reste à la portée des couches les plus pauvres de la population ne donnait pas les résultats escomptés. En effet, l'eau qu'achètent les pauvres (qui est généralement vendue au détail) est souvent beaucoup plus chère que l'eau canalisée qui est distribuée dans les villes (jusqu'à 12 fois plus chère).

67. Les études menées pour évaluer l'efficacité économique et écologique des systèmes de subvention ont permis de se faire une idée assez précise du volume total des subventions. De plus, elles ont montré dans quelle mesure les subventions octroyées dans divers secteurs avaient produit ou non les résultats escomptés et si elles continuaient de se justifier pour des raisons d'efficacité ou de justice sociale.

c) Mieux évaluer les régimes de subvention

68. En cette époque d'austérité budgétaire généralisée, les décideurs se montrent de plus en plus enclins à revoir les régimes de subvention existants afin d'économiser sur les ressources limitées dont ils disposent. En réformant les systèmes de subvention, ils espèrent tout à la fois favoriser l'adoption de pratiques écologiquement rationnelles,

supprimer les distorsions économiques qui nuisent à l'efficacité et à la croissance économique et assurer une répartition plus équitable des revenus (les nantis ne bénéficiant plus de subventions).

69. Outre les mesures qu'ils ont prises au niveau national, les pays développés ont pris des mesures au niveau international. Les ministres de l'environnement du Groupe des Sept, qui se sont réunis à Hamilton (Canada) en mai 1995, ont demandé à l'OCDE de revoir sa politique de subventions afin de promouvoir l'adoption de pratiques écologiquement rationnelles dans les pays de l'OCDE.

70. Les subventions peuvent avoir à la fois des effets négatifs et des effets positifs sur l'économie et sur l'environnement et leur incidence nette ne peut être évaluée par avance. Il reste cependant que, trop longtemps, on ne s'est pas suffisamment soucié de distinguer les effets bénéfiques des effets de distorsion. En comparant les résultats des systèmes de subvention existants avec les objectifs fixés, il sera plus facile d'évaluer les politiques et d'engager des réformes.

71. Pour distinguer les effets bénéfiques des effets de distorsion, il faut entreprendre une évaluation systématique de tous les systèmes de subvention. Pour ce faire, il faudra a) définir avec plus de précision la notion de subvention, b) mettre au point des indicateurs plus efficaces pour évaluer le volume des subventions, et c) améliorer l'évaluation de leur impact.

72. Comme les ministres de l'environnement du Groupe des Sept l'en ont priée, l'OCDE travaille actuellement à un projet biennal destiné à évaluer l'efficacité et le volume des subventions, à mettre au point un cadre conceptuel pour l'évaluation de leur impact sur l'environnement et à formuler des recommandations concernant la suppression éventuelle de certaines subventions et l'application d'une telle politique.

73. Par ailleurs, le Conseil de la terre a entrepris une étude sur les mesures d'incitation économique au service du développement durable, et en particulier sur les subventions. Il entend contribuer ainsi à l'analyse des systèmes de subvention et être en mesure de formuler des propositions en vue de supprimer, au niveau international, certaines subventions qui nuisent à l'environnement.

#### C. Élargissement de la base de financement des fonds nationaux pour l'environnement

74. À sa troisième session, la Commission a examiné l'utilité des fonds nationaux pour l'environnement dans divers groupes de pays, en s'appuyant sur une brève analyse (voir E/CN.17/1995/8). Elle a estimé qu'il importait d'étudier les moyens de renforcer la base de financement de ces fonds grâce à des ressources extérieures. L'analyse ci-après portera principalement sur cette question.

75. Il est possible de mobiliser par le biais des fonds nationaux pour l'environnement des ressources extérieures sous forme soit de subventions ou de prêts à des conditions de faveur octroyés par des donateurs bilatéraux, soit de prêts aux taux du marché accordés par les institutions financières internationales ou des banques commerciales internationales. Pour les donateurs bilatéraux, financer de cette manière les investissements en matière d'environnement peut présenter un certain nombre d'avantages. Ainsi, ces fonds ont souvent acquis l'expérience nécessaire pour identifier des projets écologiques prometteurs. En outre, ils peuvent offrir un cofinancement aux quelques donateurs bilatéraux et institutions

financières internationales susceptibles d'éprouver des difficultés à trouver un financement local de contrepartie. Enfin, il leur est parfois plus facile qu'aux ministères de mettre en place des arrangements financiers novateurs<sup>iv</sup>.

76. Différents obstacles à l'utilisation de ces fonds comme moyens d'acheminer l'aide des donateurs ont été dégagés<sup>v</sup>. Les plus préoccupants sont les suivants : a) il arrive que les fonds nationaux pour l'environnement éludent les grands problèmes économiques et sociaux; b) ils ne parviennent pas à faire participer suffisamment les collectivités locales au processus de prise de décisions; enfin, c) ils n'offrent pas toutes les garanties juridiques et financières que demandent les donateurs. Par ailleurs, ils n'ont pas toujours les moyens de répondre au désir des donateurs de voir leur contribution mise en relief et leurs dépenses d'administration sont relativement élevées.

77. Il semble que l'on ait exagéré l'importance de certains de ces obstacles et qu'il soit possible de les surmonter. S'agissant, par exemple, du manque d'intérêt pour les objectifs de développement généraux, il est manifeste que bon nombre de ces fonds arrivent à s'abstraire des préoccupations immédiates pour s'attaquer aux causes sociales et économiques des problèmes écologiques. Au demeurant, on a pu démontrer — aux Philippines, en Colombie et en Ouganda — que l'on pouvait faire participer les collectivités locales à la prise de décisions. L'expérience montre de surcroît qu'il est possible d'offrir aux donateurs des garanties juridiques en prévoyant des clauses résolutoires et des automatismes régulateurs dans les procédures de vote des fonds nationaux pour l'environnement.

78. À l'évidence, les fonds ne sauraient se substituer à l'aide directe au développement. Ils représentent de fait un instrument auquel les donateurs peuvent faire appel quand ils cherchent à répondre aux besoins d'un pays donné; il importe donc de consacrer les prochaines années à les renforcer.

### III. POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR DES MÉCANISMES NOVATEURS DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

79. Les accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), peuvent contribuer pour beaucoup à atténuer les effets des problèmes écologiques à l'échelon mondial. Cela étant, la Commission et d'autres instances internationales se sont récemment penchées plus particulièrement sur la possibilité de mettre en place d'autres mécanismes, tels que des taxes mondiales et des droits d'utilisation, pour financer les activités de protection de l'environnement à l'échelon mondial. Une redevance internationale sur les transports aériens, l'impôt Tobin et une taxe mondiale sur les émissions de gaz carbonique (plusieurs pays d'Europe en ont déjà adopté une) en sont des exemples. Il reste que ces arrangements novateurs devront être mis en oeuvre en même temps que se poursuivront les efforts visant à accroître le pourcentage du PNB consacré à l'APD, à reconstituer pour une bonne part le FEM et à encourager le secteur privé à investir dans le développement durable.

80. Les partisans de telles taxes et redevances estiment en général qu'elles n'auraient aucun mal à recevoir l'aval d'un grand nombre de gouvernements, aussi ont-ils décidé de se concentrer sur les détails techniques. Malheureusement, cette démarche manque peut-être de réalisme car même si une imposition à l'échelon mondial est techniquement réalisable, il n'est pas sûr qu'elle soit accueillie favorablement par les gouvernements, dont beaucoup sont actuellement peu enclins, semble-t-il, à abandonner leur pouvoir souverain de lever l'impôt à quelque entité internationale que ce soit. De plus, des taxes prélevées au niveau mondial risquent d'entraîner d'énormes transferts de patrimoine — suivant les types d'imposition retenus — et ce simple fait rendra les négociations extrêmement difficiles.

#### A. Taxe internationale sur les transports aériens

81. Depuis la troisième session de la Commission, on a commencé à examiner les aspects techniques d'une taxe internationale sur les transports aériens (voir E/CN.17/1995/8) afin, notamment, de déterminer quelle en serait l'assiette appropriée; d'en estimer les recettes potentielles; d'évaluer les incidences qu'elle serait susceptible d'avoir sur les émissions et d'établir si elle contribuerait à freiner la diminution de la couche d'ozone et la production des gaz à effet de serre. Toutefois, on manque encore à ce stade de résultats concrets.

82. Si les taxes internationales sur les transports aériens étaient assises sur le chiffre d'affaires des compagnies aériennes, elles ne permettraient guère d'internaliser le coût de la pollution car il n'est pas étroitement lié aux émissions : rien ne prouve, en effet, qu'il y ait une relation directe de cause à effet entre le chiffre d'affaires des compagnies aériennes, les émissions de gaz à effet de serre ou l'appauvrissement de la couche d'ozone.

83. La distance parcourue, la consommation de carburant et l'âge moyen des avions sont vraisemblablement des indicateurs plus directs du niveau des émissions. Le mieux serait donc que cette taxe soit conçue de telle sorte qu'elle contribue à réduire l'âge moyen des avions et qu'elle favorise l'adoption de moteurs moins polluants.

84. Calculée sur la base de la distance totale parcourue (passagers et marchandises) en 1994 — soit 270 milliards de kilomètres — et au taux unitaire de 0,004 dollar des États-Unis par kilomètre, une telle taxe rapporterait environ un milliard de dollars par an.

#### B. L'impôt Tobin

85. L'impôt Tobin suscite ces derniers temps de vifs débats tant au plan des politiques que sur celui de la recherche. Ainsi, le Bureau des études sur le développement du Programme des Nations Unies pour le développement lui a consacré un séminaire en 1995 et la même année, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a publié un document de travail sur les arguments militants en sa faveur<sup>vi</sup>.

86. S'il est vrai que l'impôt Tobin est une redevance d'utilisation, ce n'est pas tant son rapport avec l'environnement mondial qui retient le plus l'attention que l'énorme volume des recettes qu'il produirait, ce que l'on comprend aisément si l'on considère qu'avec un volume des opérations de change estimé à environ 1 200 milliards de dollars des États-Unis par jour, une taxe fixée à 0,01 % de la valeur de chaque transaction rapporterait quelque 30 milliards de dollars par an (sur la base de 250 jours ouvrables).

87. Les critiques font valoir que l'impôt Tobin tel qu'il a été conçu à l'origine ne serait pas viable parce qu'il ne permet pas de faire la différence entre les mouvements spéculatifs et le montant des liquidités légitimement nécessaires aux échanges. De plus, l'extrême interchangeabilité des produits financiers ne permettrait pas de lutter efficacement contre la spéculation en taxant les opérations au courant. Enfin, tant qu'il est possible de jouer sur les variations de change, on ne peut compter éliminer totalement la spéculation, puisque les gains qu'elle permet d'espérer sont largement supérieurs aux recettes que l'on pourrait tirer d'un impôt Tobin à faible taux.

88. Malgré les nouvelles variantes qui ont été proposées, cinq grandes critiques se dégagent en ce qui concerne les effets économiques et environnementaux de cette taxe. Premièrement, comme tous les autres impôts, l'impôt Tobin se traduirait par une perte de productivité. Deuxièmement, son incidence sur la répartition des revenus serait complexe et ne pourrait pas être anticipée avec certitude. Troisièmement, en cherchant seulement à réduire l'instabilité des taux de

change, on ne ferait que traiter les symptômes sans s'attaquer aux principales causes politiques et économiques de cette instabilité, à savoir les politiques monétaires et fiscales en particulier. Quatrièmement, cet impôt n'est pas directement lié aux facteurs de détérioration de l'environnement, et l'on ne sait donc pas très bien dans quelle mesure il contribuerait à résoudre les problèmes écologiques. Enfin, si les chercheurs universitaires se sont déjà penchés sur les aspects techniques de la collecte et de la répartition des recettes que l'impôt Tobin permettrait de dégager, il n'en va pas de même pour les gouvernements.

### C. Activités communes

89. À la première session de leur conférence, tenue à Berlin en 1995, les Parties ont décidé de mettre en oeuvre une phase pilote pour les activités exécutées conjointement dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>vii</sup>. Elles ont décidé, notamment, que ces activités ne seraient pas considérées comme faisant suite aux engagements qui incombent actuellement aux Parties visées à l'annexe I<sup>viii</sup> au titre de l'article 4.2 a) de la Convention si des pays non visés dans cette annexe y participaient, et qu'elles ne modifieraient en aucun cas les engagements pris par chaque Partie à la Convention. Il a été décidé que la réduction ou la rétention d'émissions de gaz à effet de serre ne seraient portées au crédit d'aucune Partie pendant la phase pilote.

90. En prenant la décision de mettre en oeuvre une phase pilote, les Parties ont reconnu la nécessité de se familiariser avec les aspects pratiques et théoriques des activités exécutées conjointement. Elles entendent garder à l'étude cette phase pilote, en vue d'établir avant la fin de la décennie s'il convient d'aller plus avant.

### D. Autorisations négociables visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone

91. À sa troisième session, la Commission a examiné le rôle des systèmes pilotes en tant qu'élément déterminant des progrès vers un système international de droits négociables d'émission de dioxyde de carbone (voir document E/CN.17/1995/8). Depuis lors, un premier plan d'élaboration d'un programme de droits négociables a été établi sous les auspices du Conseil de la Terre en vue de mettre en oeuvre un tel programme à partir de 1999. Un grand nombre d'entreprises, de gouvernements, d'associations de protection de l'environnement et d'organismes internationaux lui ont porté un vif intérêt.

92. On formule à l'heure actuelle un plan visant à créer une entité privée chargée d'appliquer et de superviser le programme pilote, un Système d'autorisations négociables pour l'environnement mondial qui sera l'un des éléments clefs du marché. Il s'agira d'une société par actions, établie dans un pays offrant des avantages fiscaux et dotée d'un capital initial de 5,5 millions de dollars des États-Unis.

## IV. FINANCEMENT DU TRANSFERT D'ÉCOTECHNIQUES

### A. Problèmes particuliers

93. À sa troisième session, la Commission a considérablement avancé dans ses travaux visant à identifier et analyser divers mécanismes et instruments permettant de financer les écotechniques et elle a indiqué qu'elle s'attacherait en priorité, dans ses futures activités, à améliorer les conditions de financement par des ressources extérieures, à faciliter

l'accès aux mécanismes classiques nationaux de financement et à promouvoir les mécanismes novateurs de financement des écotecniques (voir E/CN.17/1995/8).

94. De plus, la Commission a précisé qu'elle entendait privilégier l'élaboration de politiques et de mesures concrètes afin d'accroître l'incidence de ses travaux. Il faudra donc analyser plus avant le processus de transfert de technologie; identifier les catégories de bénéficiaires de ce transfert dont l'accès au financement doit être amélioré; étudier ce qui distingue les problèmes rencontrés pour financer le transfert d'écotechniques de ceux que pose le financement d'autres facteurs de production; et déterminer si le secteur financier possède l'expérience et les moyens voulus pour évaluer la solidité financière des investissements en matière de réduction de la pollution et de techniques écologiques de production.

95. Bien que d'importants travaux de recherche sur ces questions ou d'autres problèmes connexes doivent encore être entrepris, on trouvera ci-après quelques éléments visant à nourrir les débats de la Commission à sa quatrième session.

96. Pour examiner le financement des écotecniques, il faut différencier les besoins et les problèmes propres aux différentes catégories d'entreprises, notamment celles qui produisent des produits non écologiques et envisagent d'intégrer des écotecniques dans leur processus de production, et celles qui produisent et/ou distribuent des écotecniques. De même, il faut rappeler que le montant total du financement requis ne concerne pas seulement l'achat de matériel (équipement technique et physique), mais aussi la logistique (installation, formation, entretien, etc.).

97. Comme on l'a vu plus haut, il sera très important de préciser dans quelle mesure les problèmes liés au financement des écotecniques diffèrent des autres obstacles auxquels les entreprises se heurtent pour obtenir des fonds : il est essentiel de régler cette question si l'on veut axer précisément les débats sur le financement des écotecniques et ne pas se perdre dans des généralités. Par exemple, si l'on prend le cas des petites entreprises, la question pertinente est de savoir si ces dernières se heurtent à des problèmes supplémentaires de financement quand elles cherchent à intégrer les écotecniques dans leur processus de production et si elles rencontrent plus de problèmes à cet égard que les entreprises non écologiques. Il importe également de savoir dans quelle mesure les programmes nationaux et internationaux de promotion des petites entreprises traitent ces questions.

98. Le financement des sociétés écologiques par des capitaux à risque illustre bien ce point et dévoile des aspects intéressants d'un problème important en la matière. Faute de données complètes sur d'autres pays, c'est le cas des États-Unis d'Amérique qui est étudié ci-après.

B. Financement des sociétés écologiques par capitaux à risque  
ou par émission d'actions

99. L'investissement de capitaux à risque dans les écotecniques aux États-Unis illustre bien les problèmes posés par le financement de leur élaboration. En 1991, les 64 sociétés de capital-risque alors actives aux États-Unis ont investi un montant total de 140 millions de dollars dans des sociétés écologiques. En 1993, leur nombre était tombé à 36 et le montant investi à 100 millions de dollars. En 1995, il en restait à peine plus d'une douzaine, dont les investissements représentaient au total moins de 35 millions de dollars.

100. Les sociétés écologiques n'ont jamais été la cible favorite des sociétés financières d'innovation : sur les plus de 30 milliards de dollars de capitaux à risque investis entre 1980 et 1992 dans des sociétés américaines, moins de 2 % ont été placés dans des activités relatives à l'environnement et aux économies d'énergie.

101. Si les sociétés de capital-risque américaines s'intéressent relativement peu aux sociétés écologiques, c'est pour des raisons diverses : par exemple, il est difficile de prévoir l'évolution du marché très compartimenté des écotecniques, notamment parce que l'évolution de la réglementation en matière d'environnement est imprévisible. De plus, le rendement médiocre de leurs actions permet difficilement aux nouvelles sociétés écologiques de se faire coter en bourse et d'intéresser par là même les sociétés de capital-risque. Enfin, elles ont tendance à trop privilégier les aspects techniques de leur activité, parfois au détriment d'une gestion saine.

102. L'exemple des États-Unis montre que ce n'est pas l'absence de capitaux qui pose problème : les véritables obstacles tiennent, en partie, au caractère même de l'activité économique des sociétés écologiques et, en partie, aux erreurs de gestion d'une industrie naissante. Enfin, certains pays en transition et de nombreux pays en développement se heurtent de surcroît aux difficultés que créent l'insuffisance de leur secteur du financement de l'innovation et l'inefficacité de leurs marchés boursiers.

#### V. ÉLARGISSEMENT DE LA STRUCTURE ET DU CONTENU DU TABLEAU DES OPTIONS POLITIQUES ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS

103. Étant donné la large gamme de mécanismes et d'instruments pouvant être utilisés pour financer l'application d'Action 21, il importe d'en établir un tableau général en vue de faciliter les travaux de la Commission. Cette dernière était saisie à sa troisième session d'un premier tableau rudimentaire (voir E/CN.17/1995/8) qu'elle a trouvé très utile. Ses membres étaient toutefois d'avis qu'il fallait en étoffer la structure et le contenu.

104. Bon nombre des options politiques et instruments visés dans le tableau (voir tableau 4) sont actuellement mis en oeuvre dans plusieurs pays — qu'ils soient en développement, en transition ou industrialisés — avec plus ou moins de succès. D'autres en sont encore au stade expérimental et les enseignements qui s'en dégagent permettront de les perfectionner et de les adapter aux conditions locales.

105. Il conviendrait notamment d'affiner la structure du tableau afin de mesurer les effets d'incitation et l'incidence sur le financement qui découleraient de l'application de chaque politique et instrument dans chaque secteur.

#### Notes

Tableau 1

## Montant total des recettes nettes des pays en développement

(En milliards de dollars courants)

											Pourcentage du total		
	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1986	1989	1994	
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	50,1	56,5	61,1	60,9	69,7	69,6	70,5	69,5	70,2	66,9	52,7	38,2	
1. Aide publique au développement (APD) <sup>a</sup>	38,5	43,7	47,7	48,8	52,8	58,5	59,5	56,2	59,7	51,5	42,2	32,5	
Dont : Versements bilatéraux	29,8	33,8	36,6	36,4	39,3	42,3	42,0	39,6	41,3	39,9	31,5	22,5	
Versements multilatéraux	8,7	9,9	11,1	12,4	13,5	16,2	17,5	16,6	18,4	11,6	10,7	10,0	
2. Autres FPD	11,6	12,8	13,4	12,1	16,9	11,1	11,0	13,3	10,5	15,5	10,5	?	
Dont : Versements bilatéraux	3,8	6,2	7,0	5,3	6,7	4,4	7,4	6,4	6,8	5,7	4,6	3,7	
Versements multilatéraux	7,8	6,6	6,4	6,8	10,2	6,7	3,6	6,9	3,7	10,4	5,9	2,0	
II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL	-0,6	-1,6	-2,2	9,4	4,7	1,8	1,3	-0,9	3,2	-0,8	8,1	1,7	
Dont : à court terme	3,0	4,1	2,0	4,8	4,5	-0,8	0,5	-1,5	0,2	4,0	4,0	0,1	
III. APPORTS PRIVÉS	25,3	30,7	39,1	45,3	51,8	50,8	76,8	94,1	110,4	33,8	39,2	60,1	
1. Investissements directs (CAD)	10,7	19,4	21,8	26,5	26,4	22,6	27,3	38,8	47,0	14,3	22,9	25,6	
Dont : centres financiers	5,8	10,9	8,9	6,5	7,1	6,5	9,5	9,8	..	7,8	5,6	..	
2. Prêts bancaires internationaux <sup>b</sup>	7,0	7,0	7,8	10,5	15,0	11,0	31,0	9,0	21,0	9,4	9,1	11,4	
Dont : à court terme	-4,0	5,0	4,0	8,0	7,0	12,0	25,0	7,0	15,0	-5,3	6,9	..	
3. Prêts obligataires, total	1,0	-1,0	1,6	2,2	0,9	6,5	11,1	36,6	32,7	1,3	1,9	17,8	
4. Autres apports privés <sup>c</sup>	3,3	1,3	3,7	2,1	4,4	5,3	1,4	4,0	4,0	4,4	1,8	2,2	
5. Dons des organisations non gouvernementales	3,3	4,0	4,2	4,0	5,1	5,4	6,0	5,7	5,7	4,4	3,5	3,1	
APPORTS DE RESSOURCES, TOTAL NET (I + II + III)	74,8	85,6	98,0	115,6	126,2	122,2	147,8	162,7	183,8	100,0	100,0	100,0	
Pour mémoire :													
Crédits du FMI, total net	-2,0	-4,7	-3,9	-2,1	-2,2	1,0	-0,3	-0,7	-0,5				
Opérations sur actifs des PMA, montant net enregistré	-12,0	-9,1	-20,5	-18,2	-22,8	47,4	6,7	-25,3	..				
Intérêts et dividendes versés par les PMA, montant brut	-73,1	-75,2	-89,9	-91,7	-86,3	-82,3	-85,7	-81,3	-90,4				
Dons du secteur public, total	25,4	28,0	31,8	32,9	39,7	45,6	44,9	42,7	45,0				
Apports entre PMA, total (APD) <sup>d</sup>	4,1	3,3	2,2	1,7	6,0	2,6	1,0	1,2	1,2				
Aux prix et taux de change de 1993													
Apports de ressources, total net	110,5	109,4	116,3	138,5	135,3	126,7	144,4	162,7	176,4				
Financement public du développement, total	74,0	72,2	72,6	73,0	74,7	72,2	68,8	69,5	67,4				
Recettes d'APD, total	56,9	55,8	56	58,5	56,6	60,7	58,1	56,2	57,3				
APD des pays membres du CAD (versements bilatéraux et multilatéraux)	53,8	52,9	57	56,1	58,2	60,1	60,8	56,5	56,7				

Source : Coopération pour le développement, rapport 1995, OCDE 1996, tableau III.1.

<sup>a</sup> Hors annulation des dettes non issues de l'APD pour les années 1990 à 1992.

<sup>b</sup> Hors prêts obligataires des banques (ligne III.3), et crédits financiers garantis (inclus à la ligne II).

<sup>c</sup> Les pays membres du CAD n'ont communiqué aucun renseignement sur les investissements de portefeuille.

<sup>d</sup> Non pris en compte dans le montant total net des apports de ressources.

Tableau 2

Évolution du volume et de la distribution de l'aide publique au développement

	En millions de dollars		En pourcentage du PNB		Évolution 1993-1994 (en pourcentage)	
	1993	1994	1993	1994	En dollars <sup>a</sup>	En termes réels <sup>b</sup>
I. En 1994, quatre pays ont atteint l'objectif ONU de 0,7 % du PNB consacré à l'APD						
Norvège	1 014	1 137	1,01	1,05	12,1	11,2
Danemark	340	1 446	1,03	1,03	7,9	2,2
Suède	1 769	1 819	0,99	0,96	2,9	-0,9
Pays-Bas	2 525	2 517	0,82	0,76	0,3	-4,2
II. Six autres pays consacraient 0,35 % de leur PNB à l'APD						
France	7 915	8 466	0,63	0,64	7,0	3,4
Canada	2 373	2 250	0,45	0,43	-5,2	-0,2
Luxembourg	50	59	0,35	0,40	19,9	13,4
Suisse	793	982	0,33	0,36	23,8	12,7
Australie	953	1 088	0,35	0,35	14,1	5,0
Portugal	248	308	0,29	0,35	24,5	22,9
III. Onze pays se situaient en dessous du taux de 0,35 %						
Allemagne	6 954	6 818	0,36	0,34	-2,0	-6,0
Autriche	544	655	0,30	0,33	20,4	14,8
Belgique	810	726	0,29	0,32	-10,4	-15,1
Finlande	355	290	0,45	0,31	-18,3	-27,2
Royaume-Uni	2 920	3 197	0,31	0,31	9,5	5,2
Japon	11 259	13 239	0,27	0,29	17,6	7,9
Espagne	1 304	1 305	0,28	0,28	0,1	0,9
Italie	3 043	2 705	0,31	0,27	-11,1	-11,7
Irlande	81	109	0,20	0,25	34,2	29,3
Nouvelle-Zélande	98	110	0,25	0,24	12,4	0,5
États-Unis	10 123	9 927	0,16	0,15	-1,9	-4,0
Total pays membres du CAD	56 472	59 152	0,31	0,30	4,7	0,5

Source : Coopération pour le développement, rapport 1995, OCDE, 1996, tableau IV.1.

<sup>a</sup> Aux prix et taux de change courants.

<sup>b</sup> Aux prix et taux de change de 1993.

Tableau 3

Montant total de la dette décaissée des pays en développement en fin d'exercice 1986-1994,  
par source et conditions de prêts

(En milliards de dollars courants)

Dette à long terme	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
I. Pays de l'OCDE et marchés des capitaux	615	679	664	665	665	668	690	711	777
A. APD	90	112	113	115	127	136	139	147	163
B. Montant total des crédits à l'exportation	172	202	176	187	202	211	234	241	267
Crédits à l'exportation du secteur public	79	94	87	92	95	103	115	114	110
Crédits fournisseurs garantis	30	34	26	27	28	27	36	36	45
Crédits bancaires garantis	63	74	63	68	79	81	83	91	112
C. Marchés financiers	353	365	375	363	326	321	317	323	347
Banques	310	318	325	307	267	256	244	218	223
Obligations	43	47	50	56	59	65	73	102	124
II. Prêts multilatéraux	172	211	203	209	236	253	257	270	295
dont : Assortie de conditions libérales	48	58	61	66	75	84	90	97	110
Aux conditions du marché	124	153	142	143	161	169	167	173	185
Pour mémoire : total, FMI	40	41	34	32	32	33	32	31	32
III. Pays créanciers autres que ceux de l'OCDE	126	151	151	161	164	165	171	174	168
Total partiel : dettes à long terme	913	1 041	1 018	1 035	1 055	1 086	1 118	1 155	1 240
dont : Prêts assortis de conditions libérales	200	242	266	278	300	322	334	350	379
Prêts aux conditions du marché	717	709	759	764	761	772	783	807	862
Dettes à court terme									
Banques	178	192	192	197	232	247	290	316	362
Crédits à l'exportation	38	44	47	50	67	74	68	62	68
Total partiel : dettes à court terme	216	236	239	247	299	321	358	378	430
Autres dettes identifiées	20	20	27	23	27	28	34	37	4
<b>Total, dette extérieure</b>	<b>1 149</b>	<b>1 297</b>	<b>1 284</b>	<b>1 305</b>	<b>1 381</b>	<b>1 435</b>	<b>1 510</b>	<b>1 570</b>	<b>1 714</b>

Source : Coopération pour le développement, rapport 1995, OCDE 1996, tableau III.1.

Tableau 4

Tableau des options politiques et des instruments financiers

Secteurs	Réformes économiques et financières	Droits de propriété	Tarification des ressources	Réduction des subventions
Développement durable	Marchés financiers concurrentiels	Sécurité des droits de propriété	Fixation du coût intégral	Réduction des subventions dans le domaine de l'énergie et de l'équipement
Diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds pour l'environnement</li> <li>Capitaux à risque</li> </ul>	Brevets liés à la préservation de la diversité biologique	Redevances de prospection	Réduction des subventions à l'appui du recyclage des terres
Ressources forestières	Fonds pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concessions à long terme</li> <li>Appels d'offres</li> </ul>	Tarification des produits forestiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vente de bois d'oeuvre en dessous du prix de revient</li> <li>Subventions de recyclage</li> </ul>
Écosystèmes fragiles	Fonds pour l'environnement	Droits de propriété communautaires	Tarification des fonctions écologiques	Suppression des subventions concernant le recyclage des terres et l'achat de produits agrochimiques
Ressources en eau douce	Obligations des collectivités locales	Droits d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redevances versées par les usagers</li> <li>Fixation du coût marginal</li> </ul>	Subventions de conservation de l'eau et d'irrigation
Ressources terrestres	Réformes des marchés de capitaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de droits de défrichement</li> <li>Sécurité de la propriété foncière</li> </ul>	Tarification des terres domaniales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions agricoles</li> <li>Vente/location de terres domaniales en dessous de leur prix</li> </ul>
Agriculture durable	Déplafonnement des taux d'intérêt	Sécurité de la propriété foncière	Fixation du prix de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions dans le domaine de l'eau</li> <li>Subventions à l'achat de produits agrochimiques</li> </ul>
Atmosphère	Privatisation des entreprises d'État non performantes	Droits d'émission	Fixation du prix de l'énergie	Subventions énergétiques
Océans		ZEE de 200 milles Licences de pêche	Tarification des captures	Subventions à l'achat de produits agrochimiques
Déchets dangereux/ produits chimiques toxiques	Fonds pour l'environnement industriel	Système de manifeste	Fixation du prix intégral des produits chimiques et des métaux lourds	Suppression des subventions concernant les produits chimiques
Déchets solides	Obligations émises par une collectivité territoriale	Privatisation des sociétés de services	Fixation du prix intégral des matières premières	Suppression des dégrèvements pour épuisement et des subventions concernant les matières premières
Environnement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligations émises par une collectivité territoriale</li> <li>CET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits d'aménagement négociables</li> <li>Péages routiers</li> <li>Autorisation de pollution</li> </ul>	Fixation du prix marginal des services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions énergétiques</li> <li>Subventions concernant l'eau</li> </ul>

Fiscalité	Redevances environnementales	Mécanismes novateurs mis en place à l'échelle nationale	Mécanismes novateurs mis en place à l'échelle mondiale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxes vertes</li> <li>• Réduction des taxes favorisant les distorsions</li> </ul>	Redevances d'appauvrissement et de pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoétiquetage</li> <li>• Fonds pour l'environnement</li> <li>• Financement par actions du développement durable</li> </ul>	Mise en oeuvre commune
Subvention de protection de l'habitat	Taxes de déboisement	Taxes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• De prospection biologique</li> <li>• D'écotourisme</li> <li>• De tourisme scientifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brevets</li> <li>• Droits de propriété intellectuelle</li> <li>• Crédits de conservation négociables</li> </ul>
Taxes sur les concessions forestières	Taxes de déboisement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxes de protection des aires d'alimentation en eau</li> <li>• Crédits de reboisement négociables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations de protection forestières négociables</li> <li>• Contrepartie de la fixation du carbone</li> </ul>
Taxation différenciée d'utilisation des sols	Taxation différenciée d'utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'incitation à la relocalisation</li> <li>• Droits de développement transférables</li> </ul>	Crédits de conservation négociables
Taxation différenciée d'utilisation des sols	Redevances de déversement des eaux usées et de rejet d'effluents	Parts d'eau négociables	Commerce d'eau transfrontière
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impôt sur la propriété</li> <li>• Taxes d'utilisation des terres</li> <li>• Taxes de mutation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxes d'impact sur l'environnement</li> <li>• Taxes d'élimination des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe sur la plus-value foncière</li> <li>• Taxation différenciée de l'utilisation des terres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits d'aménagement négociables</li> <li>• Échange de créances</li> </ul>
Taux d'utilisation de produits agrochimiques; subventions au titre de la lutte intégrée contre les parasites	Taxation différenciée de l'utilisation de terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxation différenciée de l'utilisation des terres</li> <li>• Écoétiquetage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes internationales de durabilité/surprix</li> <li>• Contrepartie de la fixation du carbone</li> </ul>
Taxes sur l'énergie	Redevances d'émissions	Autorisations négociables d'émissions d'oxyde de soufre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisations négociables d'émissions de gaz carbonique</li> <li>• Contrepartie de la fixation du carbone</li> </ul>
Taxes d'utilisation de produits agrochimiques	Redevances de rejet d'effluents	Contingents de pêche négociables	Crédit d'indemnisation des dégâts causés par les marées noires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxes sur les matières premières de l'industrie chimique</li> <li>• Taxation différenciée</li> <li>• Taxes sur les produits chimiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redevances forfaitaires</li> <li>• Taxes sur les matières premières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations de protection de l'environnement</li> <li>• Incitations à la récupération des déchets</li> </ul>	Interdiction du transport international de déchets dangereux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impôt sur la propriété</li> <li>• Taxation des matériaux de conditionnement (papier, plastique)</li> </ul>	Redevances de ramassage et d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système généralisé de consignation</li> <li>• Incitation au recyclage</li> </ul>	Certificats négociables concernant le contenu recyclé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impôts sur la propriété</li> <li>• Mesures d'incitation à la relocalisation d'industries</li> </ul>	Redevances de pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe sur la plus-value foncière</li> <li>• Droits de l'aménagement transférables</li> <li>• Autorisations d'émissions négociables, contingents de développement transférables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre commune de projets d'utilisation rationnelle de l'énergie</li> </ul>

-----

opération pour le développement, rapport 1995 : efforts et politiques des membres du Comité de développement" (OCDE, 1996).

é aussi résolutions 50/91 et 50/92 de l'Assemblée générale.

ommunié du CAD : vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial" E, 1995).

---

c "Lignes directrices de Saint-Pétersbourg sur les fonds pour l'environnement dans la transition vers une économie de marché" (OCDE, 1995), p. 47.

c les débats du séminaire sur les fonds pour l'environnement et le développement durable organisé par l'attention des membres intéressés du Groupe de travail sur l'aide au développement et l'environnement du CAD de l'OCDE (Paris, avril 1995).

c Davis Felix, "Financial globalization versus free trade: the case for the Tobin tax", United Nations Conference on Trade and Development Discussion Paper, No 108 (Genève, novembre 1995).

ision 5/CP.1, voir document FCCC/CP/1995/7/Add.1, p. 19.

annexe I de la Convention comprend les pays développés figurant à l'annexe II, ainsi que les pays en transition vers une économie de marché.